MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260211-DE2026_11-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° : DE2026/11**

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

**Présents** : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

**Absente excusée** : Annie LE GOFF pouvoir à Jocelyne LE TINNIER

**Absents** : Philippe BIDAN - Stéphanie BOUVET

**Secrétaire de séance** : Lionel NOURY

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 1 Votants : 17

## CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : PARTICIPATION 2026

Le coût de revient par élève de l'Ecole Publique Joseph HUDO a été pour 2025 de 1 476.28 € pour un élève de maternelle et de 330.60 € pour un élève d'élémentaire. Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances » après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 1 abstention (R. URVOY)

Décide de verser une participation communale calculée sur la base de 100 % de ce coût soit 47 001.63 € pour 24 enfants de maternelle et 35 enfants de primaire, domiciliés dans la commune. Le paiement se fera en 7 versements de 5 875.20 € et 1 versement de 5 875.23 €.

Secrétaire de séance
Lionel NOURY

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE 22600